

SFDR Article 8

Label ISR — Investissement Socialement Responsable — République Française

VEGA FRANCE OPPORTUNITÉS ISR

Éligible PEA

UNE GESTION OPPORTUNISTE DE CONVICTION SUR LES ACTIONS FRANÇAISES

2023

VEGA INVESTMENT MANAGERS

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE

Part R (FR0010458190) / Part I (FR0012006989)



Patrick LANCIAUX
Gérant de VEGA France Opportunités ISR

Trois points à retenir :

- *son éligibilité au **PEA**,*
- *sa **surexposition aux investissements en valeurs françaises** conjuguée à…*
- *…sa **forte implication ESG**, mesurée et suivie, et couronnée par une **labellisation ISR**[1].*

[1] Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers / du fonds ou du gestionnaire. Voir définition page suivante.

UNE GESTION DE CONVICTION ET ESG

VEGA France Opportunités ISR est un fonds de gestion active qui investit **entre 75% et 100% de son actif net en actions de pays de l'Union Européenne**, ainsi que de la Norvège et l'Islande avec un minimum de 60% de son actif net en actions françaises. Les actions en portefeuille peuvent être de **toute taille de capitalisation** : grandes, moyennes et petites capitalisations, et évoluer dans **tous les secteurs d'activité**. Le fonds est **éligible au PEA, bénéficie du Label ISR[1]** défini par le Ministère de l'Economie et des Finances et affiche pour objectifs :

- de compléter l'approche historique d'investissement de VEGA IM sur les **valeurs de croissance, de qualité** et dont la gouvernance respecte les parties prenantes,
- de **construire un portefeuille à fort potentiel de performance** par la sélection de valeurs présentant le meilleur potentiel de croissance pérenne selon la société de gestion,
- de **chercher à réduire le risque global** du fonds et **l'impact négatif des investissements**,
- d'identifier des sociétés qui s'adaptent ou contribuent à un **monde en transition**.

OBJECTIF DE PERFORMANCE

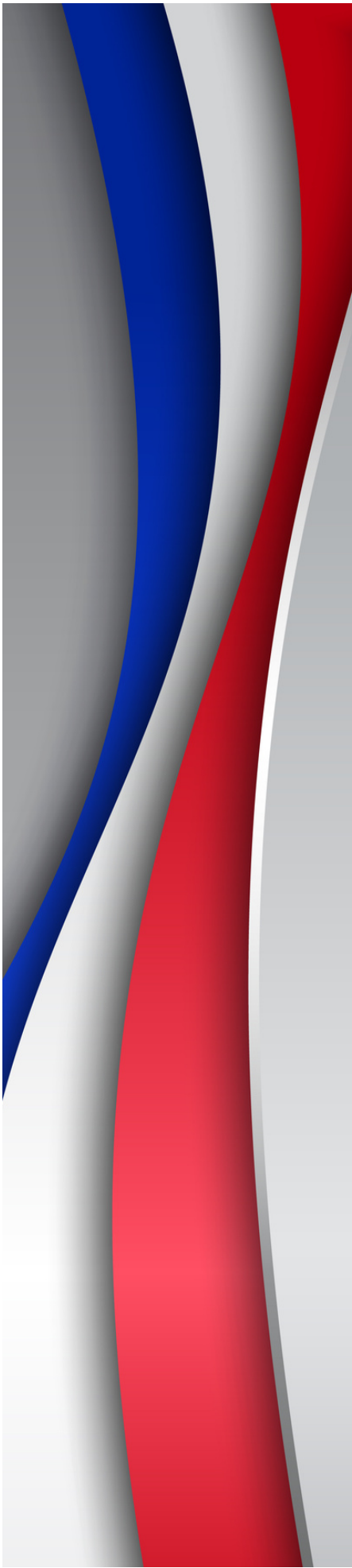
VEGA France Opportunités ISR a pour objectif de battre la performance de l'indice de référence[2] **CAC 40 (dividendes nets réinvestis)** sur une **durée minimale d'investissement recommandée de 5 ans**. Il promeut des **critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8** du règlement relatif à la transparence sur la finance durable (SFDR), mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

[2] L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

DEUX NIVEAUX D'ANALYSE AVANT D'INVESTIR

La stratégie d'investissement repose à la fois sur une analyse extra-financière ESG et une analyse financière par une sélection active de valeurs du portefeuille (gestion dite « *stock picking* ») :

- L'**analyse extra-financière ESG** porte sur au moins 90 % de l'actif éligible. L'approche retenue est de type « *Best-In-Universe* » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.
- L'**analyse financière** avec une sélection de valeurs qui repose sur une approche fondamentale et tient compte de leur potentiel de valorisation à moyen terme. L'approche fondamentale consiste notamment en l'analyse, pour chaque société, de sa stratégie, du potentiel de croissance de ses activités, de la visibilité sur ses futurs résultats, de sa structure de bilan.



RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque actions
- Risque de change
- Risque pays émergents
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque lié aux investissements en petites capitalisations
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque de contrepartie
- Risque lié à la gestion des garanties financières
- Risque de durabilité

Label ISR : créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'investissement Socialement Responsables (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers, du fonds ou du gestionnaire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	Part R	Part I
Société de gestion	VEGA Investment Managers	
Forme juridique	FCP de droit français	
Classification AMF	Actions des pays de l'Union Européenne	
Nourricier	Non	
Devise de référence	Euro	
Code ISIN	FR0010458190	FR0012006989
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Indice de référence	CAC 40 (dividendes nets réinvestis), indice composé des 40 premières capitalisations de la Bourse de Paris. Informations disponibles sur le site http://www.euronext.com. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : • d'alignement à la taxonomie [1] • d'investissements durables	 0% 20%	
Date de création	01/06/2007	
Eligibilité	CTO, PEA, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Frais d'entrée [2]	3,0% du montant que vous investissez	
Frais de sortie [2]	Il n'y a aucun frais de sortie	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,1% de l'actif net	0,8% de l'actif net
Frais de transactions	0,9% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
Commission de surperformance [3]	20% TTC de la surperformance réalisée par l'OPCVM au cours de l'exercice, même en cas de performance négative du fonds dès lors qu'elle est supérieure à celle de son indice de référence	
Valeur liquidative d'origine	100 €	100 000 €
Souscription minimale initiale	Une part	
Souscription minimale ultérieure	Un dix millièmes de part	
Affectation des résultats	Capitalisation	
Heure de centralisation	12h00	
Modalités de souscription et rachat	Cours inconnu	
Valorisation	Quotidienne	
Indicateur Synthétique de Risque [4]	Risque plus faible 1 2 3 **4** 5 6 7 Risque plus élevé	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de VEGA Investment Managers et sur le site **https://www.vega-im.com/fr/fonds/3095/vega-france-opportunites-isr** ou **https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010458190/detail** et **https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012006989/detail**. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. -(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. -(3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers (VEGA IM). Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA IM à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA IM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA IM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet de VEGA IM pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.vega-im.com. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de VEGA IM. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur, dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.
Document non contractuel, actualisé en mai 2023.
Photos et visuels libres de droits - Getty Images / J. Chiscano
VEGA France Opportunités ISR est un FCP de droit français géré par VEGA Investment Managers.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - RCS Paris n°493455042 – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100.

Signatory of:
PRI Principles for Responsible Investment



Vos contacts chez VEGA Investment Managers

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com
Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com
Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com
Pierre-Marie Le Bihan - 01 58 19 73 78 - pierre-marie.lebihan@vega-im.com
Clément Leguy - 01 58 19 61 23 – clement.leguy@vega-im.com
Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com
Antony Paillat - 01 58 19 70 85 - antony.paillat@vega-im.com
Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com
Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com